REGLEMENT INTERIEUR

GARDERIE, CENTRE DE LOISIRS ET TRANSPORTS SCOLAIRES

L'Accueil de loisirs de votre commune est financé par la Mairie de Biguglia, la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Corse et par les familles

- **Inscription :**

- Votre enfant ne pourra fréquenter l'accueil de loisirs (Mercredis, Vacances, Garderie Périscolaire) qu'après son inscription définitive même si sa présence s'avère être occasionnelle
- Le dossier d'inscription doit être remis à la mairie qui fournira l'autorisation municipale
- La date limite d'inscription et/ou réinscription est fixée par la mairie

- **Réservations et modalités de paiement :**

1- *Facturation Mairie :*

- Chaque mois, une facture pour le périscolaire maternel vous sera adressée. **Vous disposerez d'un mois pour la régler**.
- **Passé ce délai, l'administration se réserve le droit d'exclure votre enfant du périscolaire et d'établir un titre de paiement à la Trésorerie qui se chargera de récupérer les sommes indues auprès de la CAF, MSA…et les banques.**

2- *Facturation Association EJB :*

- Une facturation périscolaire primaire sera envoyée par mail chaque fin de mois.

- Les réservations des mercredis, hors vacances scolaires, s'effectuent par retour de mail de la fiche de réservation (contact@assoejb.fr).

- En période de vacances, les réservations devront être effectuées avant la date limite au moyen d'un formulaire de réservation qui sera distribué au préalable et/ou envoyé par mail.
  Toute réservation rendue après la date limite, basculera en liste d'attente et ne sera acceptée qu'en fonction des places disponibles !

- Chaque fin de mois, deux factures distinctes, concernant la fréquentation du ou des enfant(s), au centre de loisirs et/ou à la garderie périscolaire, seront envoyées par mail et devront être réglées **avant le 10 du mois suivant.**
  Un reçu sera obligatoirement remis pour tout paiement en espèce ou en chèques CESU.
  Après cette date, le service comptabilité prendra le relais et contactera les parents.

TARIFS ALSH		TARIFS PERISCOLAIRE	
Indice mini Quotient Familial	**Journée complète**	**Indice mini Quotient Familial**	**Forfait mensuel**
0.00	**2.00 €**	**0.00**	**8.55 €**
207.00	**2.50 €**	**207.00**	**9.15 €**
290.00	**3.00 €**	**290.00**	**9.70 €**
372.00	**4.50 €**	**372.00**	**11.25 €**
456.00	**5.00 €**	**456.00**	**11.90 €**
538.00	**6.50 €**	**538.00**	**13.40 €**
621.00	**7.00 €**	**621.00**	**14.00 €**
704.00	**8.50 €**	**704.00**	**15.65 €**
787.00	**9.00 €**	**787.00**	**16.50 €**
869.00	**9.50 €**	**869.00**	**17.30 €**
953.00	**10.00 €**	**953.00**	**18.50 €**
1035.00	**10.50 €**	**1035.00**	**19.00 €**

Responsabilités :

1 - Nous déconseillons fortement tout objet de valeur (argent, téléphone, bijoux, lecteur mp3, console de jeux, cartes…).
La mairie de Biguglia et l'association déclinent toute responsabilité en cas de perte, de dégradation ou de vol. Il est fortement interdit d'utiliser tout d'objet connecté pendant les temps d'accueil.

2 - Par mesure de sécurité, nous demandons aux parents de se présenter à l'entrée de l'accueil de loisirs pour amener et/ou récupérer leur (s) enfant (s) dans le respect des horaires imposés.
Nous rappelons qu'un enfant ne peut être récupéré que par un majeur autorisé et ne peut quitter l'école seul.

3 - Afin de maintenir l'organisation, veillez à respecter les horaires et à prévenir la(le) Directrice (eur), en cas de retard. **Tout retard abusif sera signalé à la mairie : la directrice ou le directeur et la mairie décideront, alors, des mesures à prendre.**

4 - Toute dégradation volontaire qui porte atteinte soit au patrimoine de la collectivité, soit aux biens propres des usagers, engage la responsabilité des parents.
Le remplacement du matériel mis à disposition, détérioré par un enfant, volontairement ou suite à une négligence, sera à la charge des parents.

5 - Les enfants malades ne seront pas acceptés et aucun médicament ne sera délivré sans ordonnance.
Pour des pathologies relevant éventuellement de PAI (Projet d'Accueil Individualisé), elles doivent être déclarées et les dossiers seront étudiés au cas par cas dès l'inscription.

6- En cas de maladie ou d'accident, les parents seront prévenus téléphoniquement. En cas d'extrême urgence ou d'impossibilité de communiquer avec les parents, le responsable prendra les mesures adaptées à la situation.

Règles de vie de l'accueil périscolaire :

Le respect et la tolérance de et envers toute personne et toute chose sont les valeurs premières de notre association. Par conséquent, la structure n'acceptera pas :

- Le racisme, la ségrégation, la violence physique ou morale.
- En cas de problème rencontré avec un enfant ou même un adulte, la Directrice ou le Directeur avertira les parents ainsi que la mairie. Si aucun changement de comportement n'est constaté par la suite, le responsable de l'accueil de loisirs et la mairie décideront communément de la décision à prendre à l'encontre de la personne concernée.

Transports scolaires :

- Ils sont pris en charge par la commune. Ils ne fonctionnent que les jours de classe.
- **Seuls les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires de la commune, et ayant un dossier d'inscription validé par la commune, sont autorisés à prendre les transports scolaires.**
- Les enfants doivent impérativement rester assis et respecter le chauffeur.
- **En cas de non-respect et de perturbation, les enfants pourront être exclus du transport scolaire.**
- Les points de ramassage sont organisés par la commission communale en fonction des besoins du service, les arrêts sont définis **pour un minimum de cinq enfants.**

Ces règles de vie sont applicables à toute personne participant à la vie de la structure d'accueil, aussi bien les enfants que les adultes.

Biguglia, le 18 avril 2025